



LORIENT NATATION

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AQUAGYM 2023-2024

Ce document est à conserver pendant toute la saison sportive.

Chaque adhérent aquagym s'engage lors de son inscription à respecter le présent règlement. En cas de non-respect, le bureau se réserve le droit d'appliquer les sanctions appropriées.

Les cours aquagym seront dispensés dans la piscine de Kerpape à PLOEMEUR les vendredis hors vacances scolaires de 12H30 à 13H30, arrivée à 12H15.

L'adhésion

Lors de son inscription, l'adhérent doit fournir :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée.
- Une photo d'identité.
- Un certificat médical autorisant la pratique de l'aquagym.
- Le montant total de sa cotisation 290€. Celle-ci peut être réglée en 4 fois*en début d'année seulement. (*un chèque de 80 € en septembre et trois chèques de 70 € pour les mois d'octobre, novembre, décembre. (A partir d'un deuxième membre de la même famille ôter 5€).

Tous les adhérents de la section n'ayant pas remis l'intégralité des documents cités ci-dessus se verra refuser l'accès aux cours.

L'adhésion est fixée pour l'année par le bureau. Celle-ci doit être acquittée en début de saison. La cotisation ne peut donner lieu à remboursement après validation du dossier par le club.

Les adhérents devront également se conformer au règlement intérieur et protocole sanitaire de la piscine de Kerpape dont vous prendrez possession lors de votre inscription

Cours

Le club ne sera pas tenu responsable des éventuels travaux réalisés à la piscine de Kerpape rendant le déroulement des cours impossible.

Le port des claquettes nominatives est obligatoire jusqu'à l'entrée dans les bassins pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Ces claquettes doivent être uniquement réservées à la piscine et chaussées dans le vestiaire. Le déchaussage des chaussures de ville se fait sur les bancs situés à l'entrée du vestiaire.



LORIENT NATATION

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AQUAGYM 2023-2024

Ce document est à conserver pendant toute la saison sportive.

La douche savonneuse est obligatoire avant d'entrer dans les bassins MEME SI LA PERSONNE S'EST DOUCHEE AVANT DE VENIR. Elle permet l'élimination de cheveux, d'éventuelles peaux mortes, de poils et de la sueur et permet de limiter les apports en chlore. Les bijoux ne sont pas autorisés. Il est indispensable d'être démaquillé.

Au début de chaque séance, il convient de s'assurer de la présence de l'entraîneur. La responsabilité du Club, quant à elle, s'exerce au bord du bassin et uniquement dès la prise en charge de l'adhérent par l'entraîneur.

Il est impératif que l'adhérent soit à l'heure au bord du bassin, l'entraîneur est en droit de l'exclure du cours, si retard.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol des biens personnels de chacun. Par précaution, il est conseillé de déposer ses vêtements et chaussures dans un sac au bord du bassin.

Chaque adhérent se doit de respecter les autres adhérents et toutes les autres personnes lors des cours ainsi que la mise à disposition des locaux et du matériel.

Les échanges avec les adhérents se font essentiellement par courrier électronique et par le biais de notre site, vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site du club et sur notre page Facebook. Nous vous invitons à télécharger l'application Sport-Région Lorient Natation, afin d'avoir toutes les actualités en direct.